
Bills renvoyés au même comité.—(Continuation.)

- No. 100.—Pour incorporer la compagnie du télégraphe du Canada, de Terre-Neuve et de Londres.
- No. 113.—Pour amender ultérieurement la charte de l'association du télégraphe électrique de l'Amérique Britannique du Nord.
- No. 144.—Pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Québec, Chaudière, Maine et Portland.
- No. 213.—Pour amender l'acte du chemin de fer de Montréal et Bytown.
- No. 123.—Pour amender les actes du chemin de fer de Montréal et New-York.
- No. 124.—Pour amender les actes qui incorporent la compagnie du chemin de fer de Champlain et du St. Laurent.
- No. 117.—Pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Peterborough et Mud Lake.
- No. 128.—Relatif à l'interprétation d'un acte de la compagnie du chemin de fer de Montréal et New-York.
- No. 149.—Pour incorporer la compagnie du chemin de fer d'Oakville et Arthur.
- No. 237.—Pour incorporer la compagnie du canal d'Ontario et de la Baie de Quinté.
- No. 335.—Pour amender l'acte de la compagnie du télégraphe de Montréal.
- No. 163.—Pour amender l'acte qui incorpore la compagnie du chemin de fer d'Hamilton et Toronto.
- No. 169.—Pour autoriser la compagnie du grand chemin de fer occidental à construire une ligne d'embranchement conduisant à Brantford, etc.
- No. 384.—Relatif au droit de la compagnie du chemin de fer d'Ontario, Simcoe et Huron, de construire une ligne d'embranchement conduisant à Barrie.
- No. 293.—Pour incorporer la compagnie du chemin de fer d'Amherstburgh et St. Thomas.
- No. 385.—Pour incorporer la compagnie du chemin de fer d'Hamilton et du Sud Ouest.
- No. 389.—Pour amender les actes qui incorporent la compagnie du chemin de fer de Cobourg et Peterborough.